



Règlement Particulier du 2^{ème} Tournoi des jeunes plumes de Marly Bad

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Article 1 : Généralités

1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro [numéro de dossier Poona] et sous le nom « 2^{ème} Tournoi des Jeunes plumes de Marly ».

Il se déroule les 3 & 4 mai 2025 au Gymnase municipal rue Marcel Petit, Marly-la-Ville.

1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.

1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.

1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est Julien PUIGRENIER. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

1.5 Les vainqueurs et finalistes seront récompensés en bons d'achat.

Article 2 : Tableaux et séries

2.1 Le « 1^{er} Tournoi des Jeunes plumes de Marly » est un tournoi national de simple qui s'adresse à tous les joueurs des catégories : Benjamin, Minime, Cadet et Junior.

2.2 Les classements proposés vont de D7 à NC.

2.3 La répartition des joueurs se fera en deux à trois séries en fonction du CPPH de chaque joueur en simple à la date limite d'inscription, soit le jeudi 3 avril 2025 (qui est également la date d'arrêt des classements).

2.4 Les tableaux Minimes et Cadets auront tous lieu en intégralité le samedi. Les tableaux Benjamins et Juniors auront lieu de préférence le dimanche.

2.5 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules (en respect du dispositif fédéral sur la confection des tableaux. Annexe 3.1A11) suivie d'une phase en élimination directe.

2.6 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.

2.7 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner ou supprimer des tableaux.

Article 3 : Inscriptions

3.1 La date limite d'inscription est fixée au jeudi 3 avril 2025. Les classements et CPPH seront arrêtés à cette date pour la confection des tableaux et la validation de l'inscription des joueurs dans chaque tableau. Les joueurs devront être licenciés à la FFbAD au plus tard à cette date.

3.2 Une liste d'attente ainsi que la confirmation des inscriptions seront publiées à partir du samedi 5 avril 2025.

3.3 La date du tirage au sort est fixée au samedi 19 avril 2025. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour la détermination des têtes de séries.

3.4 L'inscription et le paiement sont à effectuer directement via Badnet ou eBad (le paiement par carte est assorti d'une commission bancaire, perçue par Badnet et acquise même en cas d'annulation de votre participation ou de non-participation quelle que soit la raison). Les frais d'inscription s'élèvent à 12€ par joueur.

3.5 La prise en compte des inscriptions se fait en mode Standard. Les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée du paiement des frais d'engagement de chaque tableau.

3.6 Selon l'article 3.2.1.5 du Règlement Général des Compétitions (RGC), « dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé » ; si ce cas de figure est rencontré à l'issue de la période des inscriptions ou à la date du tirage au sort, alors le Comité d'organisation avertira puis retirera du tableau le ou les joueurs concernés. Le ou les joueurs écartés peuvent être « le joueur le mieux classé » comme « le joueur le moins bien classé ». Le choix du ou des joueurs à retirer sera dicté en fonction de critères organisationnels tel que : le remplissage du tableau, le nombre de joueurs concernés, l'existence ou non d'une liste d'attente etc... Ces critères sont laissés à l'appréciation du Comité d'Organisation en concertation avec le Juge-Arbitre.

3.7 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 8h à 19h et/ou le dimanche de 8h à 18h.

Article 4 : Déroulement de la compétition

4.1 Le volant plume officiel désigné de la compétition est le Kawasaki 8E. Il sera en vente sur place. Les volants nécessaires au déroulement des matchs sont à la charge des joueurs (partage équitable entre les joueurs).

Les volants seront fournis par le club uniquement pour les finales.

4.2 Arbitrage :

Juge-Arbitre (JA) désigné : Julien PUIGRENIER

GEO Principal : Thomas RUBIO

Mode d'arbitrage retenu : Officiels techniques et Auto-arbitrage.

Un arbitre pourra être désigné au besoin en accord avec le Juge arbitre.

4.3 Le temps de repos minimum entre 2 matchs est de 20 minutes. Le temps de repos, valable pour tous les tableaux, débute dès la fin du match précédent (volant qui touche le sol) et se termine au début du match suivant (le volant quitte la raquette du premier serveur).

4.4 Prise de contact avec le terrain : les joueurs disposent de 4 minutes entre l'appel du match et le début de celui-ci pour tester les volants et effectuer le tirage au sort.

Article 5 : Forfaits

5.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi « 2^{ème} Tournoi des Jeunes plumes de Marly » doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.

5.3 Un joueur inscrit sur 2 tournois le même week-end est passible de sanction s'il a bien reçu des confirmations de la prise en compte de son ou ses inscription(s) au plus tard le samedi 3 avril 2025 et n'a pas fait de démarche pour se désinscrire sur au moins sur l'un deux avant les tirages au sort.

5.4 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.

- Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
- Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer une copie du justificatif à tournoi.marlybad@gmail.com ou la présenter à l'organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.

De plus, ce justificatif doit être envoyé à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli (au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition) ou bien peut être transmis au juge arbitre qui considérera le forfait comme justifié.

Article 6 : Photos et vidéos

Les joueuses et joueurs inscrits au tournoi acceptent d'être photographiés durant le tournoi. Leurs images pourront être publiées sur le site Internet du club de Marly Bad, sur la page Facebook du club.

Si vous ne désirez pas apparaître sur ces sites, veuillez le faire savoir sur place soit au photographe, soit à l'organisateur du tournoi.

Si vous souhaitez filmer sur l'aire de jeu, vous devez obligatoirement avoir l'autorisation du Juge-Arbitre.

Article 7 : Responsabilités

Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable présent dans la salle, qui devra obligatoirement signer la feuille de présence auprès du Juge arbitre à la table de marque.

Si ce n'est pas un parent, la personne responsable devra transmettre au Juge arbitre, un document signé des parents le désignant comme responsable de leur enfant sur la journée, voire sur les deux jours du tournoi s'il s'agit de la même personne.

En cas de vols, pertes, accidents ou incidents durant la compétition, le comité d'organisation décline toute responsabilité.

En cas de blessure, les secours seront assurés par les pompiers ou le Samu.

L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministre chargé des sports (extrait de l'article 10 du règlement Médical du Guide du Badminton).

Article 8 :

Le 2^e Tournoi des Jeunes plumes de Marly se déroulera conformément aux directives sanitaires et gouvernementales en vigueur au moment du tournoi. Ces directives, qu'elles soient imposées par la mairie de Marly-la-Ville, la LIFB, la FFBaD, les JA ou le comité d'organisation devront être scrupuleusement observées par les joueurs, les coachs, les bénévoles et les accompagnants.

Toute participation implique l'adoption du présent règlement.